



16ème législature

Question N° : 14832	De Mme Anaïs Sabatini (Rassemblement National - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > commerce et artisanat	Tête d'analyse > Situation des brasseurs indépendants	Analyse > Situation des brasseurs indépendants.
Question publiée au JO le : 06/02/2024 Réponse publiée au JO le : 11/06/2024 page : 4774		

Texte de la question

Mme Anaïs Sabatini alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la grave crise qui touche actuellement les brasseries artisanales et indépendantes. La filière brassicole, qui emploie 6 500 personnes en France, est touchée de plein fouet par la crise énergétique. Les matières premières, le carton mais surtout les bouteilles en verre ont vu leurs prix exploser en quelques mois. Ainsi, selon une enquête menée par le Syndicat national des Brasseries indépendantes (SNBi), 67 % des brasseries rencontrent des difficultés financières et 10 % d'entre elles envisagent une fermeture en 2024. Il n'est pas envisageable de laisser s'effondrer une filière qui représente l'excellence de l'artisanat français. Le SNBi a sollicité auprès du Gouvernement une aide exceptionnelle à la trésorerie des brasseries artisanales et indépendantes produisant moins de 200 000 hl. D'autre part, le verre étant la cause majeure de la situation actuelle et puisqu'il représente les 2/3 du prix de revient, il a été demandé une aide à hauteur de 5 centimes d'euros par bouteille pour 2024. Le Président de la République a assuré lors de la cérémonie de la galette à l'Élysée qu'aucune petite entreprise ne serait laissée « sur le carreau » à cause de l'énergie. Elle lui demande s'il entend respecter la promesse présidentielle et quelles mesures urgentes il compte mettre en œuvre pour sauver la filière brassicole artisanale et indépendante française.

Texte de la réponse

Le soutien aux entreprises de l'artisanat et du commerce est une priorité du Gouvernement depuis le début de la crise ukrainienne. Les conséquences de cette crise sur les prix de l'énergie ont mis en difficulté nombre d'entreprises, dont notamment les brasseries artisanales et indépendantes qui subissent l'augmentation du prix des bouteilles en verre. En effet, la hausse des coûts de l'énergie a conduit de nombreuses verreries à réévaluer leurs prix de vente. L'industrie du verre fait partie des industries énérgo-intensives, car elle implique l'utilisation de fours verriers pour chauffer le sable à plus de 1 300 degrés. Ces fours fonctionnant au gaz, cette industrie est directement impactée par la hausse du prix du gaz naturel. Les tensions sur les prix des matières premières nécessaires à la production de verre, parmi lesquels la soude, les carburants pour le transport et les emballages plastiques pour protéger la marchandise, s'ajoutent à ces difficultés. Des aides exceptionnelles et immédiates ont été mises en place afin d'aider ces entreprises à faire face à la hausse des coûts (bouclier tarifaire, amortisseur, guichet d'aide, etc.). Par ailleurs, et compte tenu des difficultés rencontrées par les brasseurs indépendants et des bénéfices affichés par les entreprises productrices de bouteilles en verre, le Médiateur des entreprises a été saisi. Son action vise à rétablir la confiance dans les relations commerciales et à trouver, avec les acteurs, un mode de fonctionnement pérenne qui tienne compte des contraintes de chacun. L'objectif de ces dispositifs est que les producteurs de verre puissent



disposer de tous les outils nécessaires pour faire face à la hausse des coûts et répercuter les impacts bénéfiques qu'ils en tirent sur le reste de la chaîne de valeur, dont notamment les brasseurs. En complément des dispositifs d'aides pour contenir le prix du verre face à l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité, le Gouvernement a mis en place un plan d'accompagnement des entreprises avec l'objectif de proposer à chaque entreprise une solution adaptée à sa situation, les orienter et les accompagner dans leurs démarches. Cet accompagnement individuel est réalisé par les conseillers départementaux aux entreprises en difficulté et sera poursuivi en 2024. En 2023, près de 20 000 entreprises ont ainsi fait l'objet d'un accompagnement individualisé. L'annuaire des conseillers par département est disponible sur le site impots.gouv.fr. Le Gouvernement est particulièrement vigilant sur l'évolution de la situation afin de répondre au mieux au besoin des entreprises.